



AEF Dépêche n°560011 - Paris, le 06/04/2017 11:00:00
- Formation professionnelle -

Compte : rdoufour (119639) - 79.93.20.146 - www.aef.info
Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite,
sauf accord formel d'AEF.

Les CFA du sanitaire et social veulent associer les employeurs à l'élaboration des référentiels de formation

Par Florianne Finet

Les entreprises et établissements qui embauchent des apprentis devraient être considérés comme des "co-auteurs" des référentiels de certification aux métiers sanitaires, sociaux et médico-sociaux, selon les CFA du secteur. La Fnapss (fédération nationale pour l'apprentissage aux professions sanitaires et sociales) a envoyé le 31 mars 2017 aux candidats à l'élection présidentielle ses propositions pour développer l'apprentissage dans le secteur. Les CFA demandent également un soutien financier de l'État pour les structures du secteur associatif et public. "Ce ne sont pas tant les apprentis qui manquent au développement de l'apprentissage que les employeurs."



Elderly care nurse helping senior from wheel chair to bed

*fotolia/kzenon*Après la Fnadir et l'Anasup (CFA du supérieur), c'est au tour de la Fnapss (CFA du sanitaire, social et médico-social) de rendre public ses propositions pour développer l'apprentissage à l'occasion de la campagne pour les élections présidentielle et législative du printemps.

La fédération réclame la création d'une instance de coordination de l'apprentissage dans le secteur sanitaire, social et médico-social. Cela permettrait à ces formations "de ne plus être contraintes par une référence 'interministérielle' sclérosante".

CONCURRENCE DES EMPLOIS D'AVENIR

Les directeurs et directrices de CFA souhaitent être associés aux initiatives régionales et nationales sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté. Cela permettrait d'éviter "bien des malentendus" et des concurrences inutiles. Par exemple, l'apprentissage a "très largement souffert" de la mise en place en 2013 des contrats d'avenir.

En outre, l'entrée en apprentissage au-delà de 30 ans devrait être généralisée sans attendre la fin de l'expérimentation prévue par la loi Travail du 8 août 2016, comme c'est déjà le cas pour les personnes en situation de handicap.

DÉVELOPPER LES TITRES PROFESSIONNELS

Autre proposition : ouvrir l'apprentissage à tous les titres professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social. Ces certifications "répondent à des besoins exprimés par les employeurs" et les formations sont assurées par des organismes contrôlés "qui offrent la garantie d'une formation de qualité", met en avant la Fnapss.

Par ailleurs, la fédération souhaite que la pérennité du financement des CFA du sanitaire et social soit garantie. Actuellement, ces derniers dépendent des orientations politiques des conseils régionaux. Ce qui conduit "nationalement, à une inégalité de traitement de l'apprentissage".

16 CFA MEMBRES

Créée en 2014, la fédération regroupe 16 CFA qui accueillent environ 2500 apprentis : Araassm, groupement professionnel de formation de l'hospitalisation privée Aquitaine et Languedoc-Roussillon, CFA professions sanitaires sociales, CFA sanitaire, social et médico-social de Bourgogne, Arfass Bretagne, SMS Centre Val-de-Loire, Adafors, Adapss Languedoc Roussillon, Adamss Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes et Pays-de-la-Loire, CFA santé-retraite AFPC, Cerfah, Ifir Ain-Rhône-Loire, Sant'est.

Elle est présidée par Philippe Cléry-Melin, PDG du groupe de cliniques Sinoue.